

Intersyndicale et Associations de Psychologues

Élisabeth Borne
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75700 Paris SP 07

Paris, le 7 décembre 2022

Vos références : CAB/2022D/19379 - MMP

Objet : Renouvellement de la demande d'audience des représentants des psychologues suite à votre réponse du 3 octobre 2022

Madame la Première Ministre,

Par un courrier du 8 septembre 2022, nous vous alertions sur la situation très préoccupante des psychologues qui s'est généralisée à tous les modes d'exercice (salariés du secteur privé, titulaires ou contractuels de la fonction publique, libéraux) et à l'ensemble de leurs champs d'exercices (santé, éducation, travail, justice, protection de l'enfance, secteur médico-social, du handicap et du grand âge, sport etc...).

La réponse que vous nous avez adressée, le 3 octobre 2022, dans laquelle vous nous informez du fait que le ministre de la Santé et de la Prévention « examine la possibilité de nous recevoir » ne correspond donc pas à nos attentes. En effet, notre profession ne saurait être circonscrite au champ de la santé, nous insistons sur l'importance qu'elle soit prise en compte dans sa dimension interministérielle.

Les problèmes que nous souhaitons aborder avec vous, en tant que coordinatrice de l'action gouvernementale, portent essentiellement sur l'insuffisance des recrutements, sur la dégradation des conditions d'exercice et la faiblesse des rémunérations au regard de la qualification. Ils concernent tous les psychologues. Ces facteurs cumulés rendent la profession de moins en moins attractive, affaiblissent les équipes sur le terrain et dégradent les conditions de prise en charge de la population.

En réponse aux besoins, les mesures prises ces derniers mois en termes d'accompagnement psychologique, de soutien et de soins psychiques, n'ont pas été concertées avec les organisations syndicales représentatives et font le choix de recourir au secteur libéral dans des conditions très contestables. Elles laissent en particulier de côté tout le travail de prévention, de suivi et l'accès direct à la consultation du psychologue.

Les psychologues sont très attachés au titre unique de psychologue qui sanctionne une formation de haut niveau conformément à la loi de juillet 1985.



Nous tenons, par ailleurs, à vous rappeler que l'ensemble des organisations signataires sont tout à fait opposées à la création d'un ordre comme elles le sont à toute initiative de paramédicalisation de la profession, et qu'elles se sont déjà fortement mobilisées lors de la remise d'une proposition de loi dans ce sens, en avril 2021.

Nous renouvelons donc, Madame la première Ministre, notre demande de rencontre afin de pouvoir vous exposer l'ensemble de ces points.

Nous vous prions d'agréer, madame la première Ministre, nos salutations respectueuses.

CGT (UFMICT-CGT) : Isabelle Seff	Convergence des psychologues en lutte : Maud Pontis
FSU : Géraldine Duriez	Fédération Française des Psychologues et de Psychologie : Gladys Mondière
Syndicat National des Psychologues : Christine Manuel	Société Française de Psychologie : René Clarisse
SUD : Pauline Lemaître	Séminaire Inter-Universitaire Européen d'Enseignement et de Recherche en Psychopathologie et Psychanalyse : Albert Ciccone

Pièces jointes : plateforme revendicative et tribune : LES PSYCHOLOGUES VOUS ALERTENT !

Copie à :

- *Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux, ministre de la justice*
- *Olivier Dussopt, ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion*
- *Pap Ndiaye, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse*
- *Sylvie Retailleau, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche*
- *François Braun, ministre de la santé et de la prévention*
- *Jean-Christophe Combe, ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées*
- *Stanilas Guerini, ministre de la transformation et de la fonction publique*